



# AAPI

ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION



12<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL

## SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : *intérêt public* ET *vie privée*, Y A-T-IL DES CONSENSUS À FAIRE ?

Québec, les 12 et 13 mai 2004 – 250 gestionnaires et responsables de l'application de la Loi sur l'accès et de la Loi sur le secteur privé se réuniront.

Dans la foulée du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'accès et la Loi sur le secteur privé, étudié en commission parlementaire l'automne dernier, le 12<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) portera sur le thème suivant : *Société de l'information : intérêt public et vie privée, y a-t-il des consensus à faire ?*

Ce rapport mettait l'accent sur la nécessaire transparence de l'État et faisait ressortir l'importance de rendre l'information automatiquement accessible au public sans qu'il soit nécessaire de formuler une demande. Déjà, plusieurs initiatives vont en ce sens; qu'on pense aux portails gouvernementaux et aux nombreux moyens de communication mis au point au cours de la dernière décennie.

**Dans cette société de l'information, un équilibre entre les impératifs de la vie privée et ceux de l'information du public devra être trouvé.**

Cette année, sans oublier le volet formation, les organisateurs du congrès ont mis l'accent sur l'échange et le débat. Y a-t-il des consensus à faire pour que les gouvernements, les entreprises et les citoyens puissent affronter les nouveaux enjeux de cette société de l'information ?

Que pensent les employeurs et les syndicats du cadre légal de la gestion des renseignements dans les dossiers d'employés ?

Qu'en est-il de la confidentialité des renseignements médicaux ?

Quelles leçons doit-on tirer de l'actualité récente qui a porté sur la place publique la question du droit du public à l'information et les limites du droit à la vie privée ?

Ces questions, souvent éthiques, sont capitales pour les responsables de l'accès à l'information, qui se trouvent au cœur du débat. Bon congrès !

Hôtel Loews Le Concorde, Québec  
Les 12 et 13 mai 2004

### Nos partenaires

- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
- DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
- HYDRO-QUÉBEC
- LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
- SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE
- SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
- SOQUIJ

13 MAI  
2004

DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC M<sup>ME</sup> MICHELLE COURCHESNE,  
MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE  
L'IMMIGRATION.

12 MAI  
2004

**\_INSCRIPTION**

**8 h**

Un petit déjeuner sera servi.

**\_OUVERTURE DU CONGRÈS**

**9 h**

M<sup>e</sup> **Lina Desbiens**, présidente de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)

**\_FORUM**

**9 h 30**

**SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : INTÉRÊT PUBLIC ET VIE PRIVÉE,  
Y A-T-IL DES CONSENSUS À FAIRE ?**

ANIMATRICE : M<sup>me</sup> **Josée Thibeault**, journaliste – Radio-Canada

- + **M. Henri-François Gauthier**, adjoint parlementaire au premier ministre du Québec
- + **M. Paul-André Comeau**, professeur invité, ÉNAP
- + **M. Michel Dumais**, journaliste, journal *Le Devoir*
- + **M. Michel Cartier**, professeur associé, département des communications, Université du Québec à Montréal
- + **M<sup>me</sup> Louise Rozon**, directrice, Option Consommateurs

**\_CONFÉRENCE**

**14 h**

**LES IMPACTS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI FÉDÉRALE**

- + **M. Raymond Daoust**, Commissaire adjoint à la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada



**\_POINT DE VUE**

**14 h 45**

**LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX DANS LA GESTION  
DES RESSOURCES HUMAINES**

*Les questions soulevées par la multiplication des utilisations des renseignements personnels, et particulièrement les renseignements médicaux, ont fait évoluer le « critère de nécessité » élaboré par la Commission d'accès à l'information. Qu'en est-il de la gestion au quotidien ? Qu'en pensent les employeurs et les syndicats ? La sensibilité des renseignements médicaux est-elle toujours prise en compte ? Quel est le point de vue du milieu de la santé et d'un médecin expert ?*

ANIMATRICE : M<sup>e</sup> **Danielle Corriveau**, secrétaire adjointe à l'accès à l'information et à l'éthique, RRQ

- + **M<sup>e</sup> Anne Pineau**, avocate, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- + **M<sup>e</sup> Claude R. Gravel**, avocat associé, Desjardins Ducharme Stein Monast
- + **D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux**, directeur des services professionnels et hospitaliers, Centre hospitalier Fleury
- + **D<sup>r</sup> Louis Legault**, psychiatre, membre de la Société des médecins experts du Québec et chargé de formation clinique à l'Université de Montréal

**\_SOIRÉE RECONNAISSANCE / MÉRITE AAPI**

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour célébrer les réalisations de nos collègues membres de l'Association.



**17 h \_COCKTAIL**

Sous la présidence d'honneur de M<sup>e</sup> André Ouimet, l'AAPI remettra pour la deuxième année le Mérite AAPI. Cette distinction vise à reconnaître publiquement l'engagement significatif d'un membre de l'AAPI, souligner l'excellence du travail d'un individu, d'une entreprise ou d'un organisme dans la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

**19 h \_DÎNER**

Un dîner gastronomique au restaurant l'Astral, situé au sommet de l'hôtel, à 183 mètres au-dessus du niveau du fleuve... un ravissement pour les yeux !

12 MAI  
2004

## 13 MAI 2004

### \_ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AAPI

8 h

Un petit déjeuner sera servi.

### \_CONFÉRENCES

9 h

#### REVUE JURISPRUDENTIELLE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

+ M<sup>e</sup> Pierre Laurin, avocat, Tremblay Bois Mignault Lemay

10 h 30

#### REVUE DE CONFORMITÉ PRP : POUR QUI, POURQUOI, COMMENT ?

*Les processus d'affaires de votre organisme ou de votre société sont-ils conformes aux exigences en matière de protection des renseignements personnels (PRP) ? La politique de votre organisation comprend-elle tous les éléments nécessaires pour répondre aux critères de conformité ? Votre entreprise a-t-elle implanté des mesures de sécurité qui permettent de protéger le caractère confidentiel des renseignements personnels, d'en restreindre l'accès et d'en prévenir la divulgation non autorisée ? Avez-vous établi une entente et des mesures de sécurité suffisantes avec vos partenaires d'affaires pour assurer la PRP ?*

+ M. Pierre Belhumeur, associé, Services en sécurité de l'information, Samson Bélair Deloitte & Touche

11 h 15

#### L'ÉTHIQUE DANS LA GESTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

+ M. Hugo Roy, chercheur, Laboratoire d'éthique publique, ÉNAP et INRS

13 h

#### DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC M<sup>ME</sup> MICHELLE COURCHESNE, MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION

### \_DÉBAT

14 h

#### DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION ET DROIT À LA VIE PRIVÉE : OÙ SE SITUE L'INTÉRÊT PUBLIC ?

*Les événements survenus récemment à l'hôpital Sainte-Justine et à l'hôpital Saint-Charles-Borromée ont porté le débat sur la place publique. Dans de telles situations, le responsable de l'accès à l'information se trouve au coeur de la crise. Le traitement qu'ont fait les médias de ces deux cas nous amène à réfléchir sur cette question.*

*Les participants discuteront du rôle des médias, du droit des bénéficiaires, de l'impact de la médiatisation sur la vie privée et du conflit de valeurs qu'engendrent ces questions.*

ANIMATRICE : M<sup>e</sup> Lyette Doré, avocate

- + M. André Lacroix, phd, professeur à la faculté de théologie, d'éthique et de philosophie et directeur adjoint de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke.
- + M. Robert Maltais, secrétaire général, Conseil de presse du Québec
- + M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, avocat, Ménard Martin
- + M<sup>e</sup> Richard Therrien, médiateur et arbitre



## ADHÉSION



### ADHÉSION\_AAPI

Je désire devenir membre régulier

95,00 \$ (exempt de taxes)

109,27 \$ (95,00 \$ + taxes 6,65 + 7,62)

Je désire devenir membre corporatif

370,00 \$ (exempt de taxes)

425,59 \$ (370,00\$ + taxes 25,90 + 29,69)

### ABONNEMENT\_INFORMATEUR PUBLIC ET PRIVÉ

Membre AAPI (Gratuit pour les membres de l'AAPI)

Je désire recevoir un exemplaire additionnel de l'IPP

60,00 \$ (exempt de taxes)

69,01 \$ (60,00 \$ + taxes 4,20 + 4,81)

Non-membre AAPI

Je désire m'abonner

135,00 \$ (exempt de taxes)

155,28 \$ (135,00 \$ + taxes 9,45 + 10,83)

# :: INSCRIPTION AU CONGRÈS

## Membre AAPI

**Inscription avant le 9 avril — Économisez 10 %**

Membre régulier : 337,50 \$ + (taxes 23,63 + 27,08) = 388,21 \$

**Inscription après le 9 avril**

Membre régulier : 375,00 \$ + (taxes 26,25 + 30,09) = 431,34 \$

## Membre corporatif AAPI

Membre corporatif : 325 \$ + (taxes 22,75 + 26,08) = 373,83 \$

## Non-membre AAPI

495,00 \$ (taxes 34,65 + 39,72) = 569,37 \$

## Soirée reconnaissance et dîner

75,00 \$ Invité(e)

## Inscription et confirmation

Le tarif comprend les conférences, la documentation, les petits-déjeuners, les pauses santé, les déjeuners et la soirée reconnaissance-dîner mais non l'hébergement. La TPS et la TVQ sont applicables si vous payez personnellement le coût de l'inscription. Si votre employeur est exempté des taxes (TPS et TVQ) ET qu'il paie le coût du congrès, il doit joindre une preuve d'exemption de taxes. (n° d'enr. : TPS R132092925 / TVQ 1013602987)

Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible en nous transmettant le présent formulaire accompagné de votre paiement au 6480, rue Isaac-Bédard, Charlesbourg, G1H 2Z9

**Veillez en outre confirmer votre participation par téléphone au (418) 624-9285, par courriel au aapi@aapi.qc.ca ou par télécopieur (en transmettant votre formulaire d'inscription) au (418) 624-0738**

## Hébergement

Il est de la responsabilité des participants de voir à leur hébergement. Un nombre limité de chambres est réservé à l'hôtel Loews Le Concorde. Réservez la vôtre avant le 12 avril en précisant que vous participez au Congrès de l'AAPI.

### Hôtel Loews Le Concorde

1225, cour du Général-de-Montcalm  
Québec (Québec) G1R 4W6  
(418) 647-2222

www.loewshotels.com

Tarif : 129 \$ par chambre, par nuitée,  
en occupation simple ou double.

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et comme tels ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification des renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé au siège de l'AAPI.



# :: FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

RETOURNEZ PAR LA POSTE CE FORMULAIRE ACCOMPAGNÉ DU PAIEMENT DE VOTRE INSCRIPTION AU CONGRÈS ET DU COÛT (75 \$) DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE-DÎNER POUR VOTRE INVITÉ, LE CAS ÉCHÉANT, À L'ADRESSE SUIVANTE : AAPI, 6480, RUE ISAAC-BÉDARD, CHARLESBOURG (QUÉBEC) G1H 2Z9

Nom, prénom .....

Fonction .....

Organisme .....

Adresse .....

Code postal .....

Téléphone .....

Télécopieur .....

Courriel .....

Membre AAPI régulier (n°) :

Membre AAPI corporatif (n°) :

Non-membre

Soirée reconnaissance et dîner

### AVANT LE 9 AVRIL

337,50 \$ +tx (388,21 \$)

### APRÈS LE 9 AVRIL

375,00 \$ + tx (431,34 \$)

325,00 \$ + tx (373,83 \$)

495,00 \$ + tx (569,37 \$)

75,00 \$ invité (e)

## Soirée reconnaissance et dîner

Cocktail (17 h)

Dîner (19 h 30)

### J'ASSISTERAI

### INVITÉ (E)

### JE N'ASSISTERAI PAS

## Mode de paiement

- S.V.P. facturer mon organisme
- Paiement sur place (chèque à l'ordre de l'AAPI)
- Paiement suivra sous peu

INFORMATION : (418) 624-9285 courriel : aapi@aapi.qc.ca